

Si l'armée d'outre-mer comptait un nombre illimité de soldats, si nous n'avions pas un besoin urgent d'hommes pour d'autres fins non moins que pour combattre dans l'armée; il pourrait y avoir moyen d'accroître l'effort de guerre total en conservant des hommes pour l'armée d'outre-mer.

Il n'en est pas moins vrai que nous ne pouvons affecter à notre armée d'outre-mer qu'une proportion limitée du total de notre capital humain. Outre notre armée d'outre-mer, nous avons besoin d'hommes pour une armée considérable et toujours croissante qui doit être gardée au Canada ou dans les territoires adjacents pour la défense de notre territoire et pour la défense commune de notre continent en coopération avec les forces des Etats-Unis. Des sous-marins allemands ont, depuis quelques semaines, torpillé des navires dans les eaux du Saint-Laurent; depuis le commencement de l'année, un grand nombre de navires ont été détruits au large des côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; des navires et des avions japonais ont attaqué les îles Aléoutiennes; la menace sous-marine dans le Pacifique s'intensifie; ces faits auraient dû porter tout le monde à reconnaître qu'en sus de nos forces armées d'outre-mer nous avons besoin d'hommes pour une aviation et une marine de plus en plus fortes et pour une armée beaucoup plus considérable, forces que nous devons employer à la protection immédiate de nos côtes et de notre territoire. Nous avons besoin d'hommes pour notre industrie de guerre qui est encore en voie d'expansion. Nous ne pouvons pas priver d'hommes nos fermes et nos services civils essentiels. Tout le capital humain de la nation doit être réparti entre tous ces services.

Dans quelle situation se trouve l'armée canadienne au point de vue du capital humain?

Les cadres des unités qui sont déjà rendues outre-mer sont remplis et nous avons en disponibilité des renforts suffisants à leur envoyer. Le recrutement volontaire pour les nouvelles unités destinées à servir outre-mer se poursuit rapidement. D'autres volontaires, qui s'engagent à servir dans n'importe quelle partie du monde, ne cessent d'augmenter le nombre des hommes disponibles pour les renforts.

Les unités destinées au service territorial, et dont le nombre s'est accru récemment, sont déjà formées ou en voie de formation; elles se composent en partie de volontaires et en partie d'hommes appelés au service militaire obligatoire.

L'appel des hommes pour le service militaire obligatoire se poursuit aussi rapidement

que nous pouvons les entraîner et les équiper. Ces hommes reçoivent la même formation que les volontaires et dans les mêmes camps.

Il n'y a certainement pas lieu d'affirmer que nous avons aujourd'hui besoin de recourir à la contrainte pour obtenir les hommes requis pour le service dans l'armée d'outre-mer. Rien n'indique que ce moyen accroîtrait la contribution totale du Canada à la poursuite heureuse de la guerre.

Je me permets de citer ici une deuxième déclaration significative faite le 4 février par le ministre des Finances. Elle est encore de mise aujourd'hui:

La divergence entre le Gouvernement et ses adversaires les plus sincères semble s'établir sur le point suivant: le maintien du volontariat pour le service outre-mer, au moins pour le moment,—le régime obligatoire existe déjà en maints domaines de notre activité de guerre,—servira-t-il mieux qu'il ne nuira à la réalisation d'un tel programme? Je tiens à déclarer n'avoir rien pu découvrir, soit comme membre du Gouvernement, soit comme membre du comité de guerre du Cabinet, soit à d'autre titre, qui soit propre à démontrer que l'abandon du volontariat pour lui substituer le service obligatoire, dans ce domaine de notre effort de guerre que représente le service militaire outre-mer, puisse actuellement aider à notre effort de guerre.

Il n'est personne, assurément, qui puisse nier que le volontariat ait jusqu'à présent magnifiquement fonctionné. Est-il un seul point où il ait fait défaut? Le doute que l'on peut entretenir au sujet de l'efficacité du volontariat pour le service outre-mer ne saurait porter sur le présent, mais uniquement sur l'avenir.

Bien des gens, je le sais, ont le sentiment que le régime du volontariat est injuste parce qu'il en résulte que l'homme de bonne volonté comprend son devoir et l'accomplit tandis que le lâcheur peut s'esquiver et éviter de supporter sa part de fardeau et de sacrifice qu'impose la guerre. C'est là un sentiment parfaitement naturel.

Pour arriver à une plus grande égalité de service en temps de guerre, il pourrait être et il serait certainement justifiable d'appliquer immédiatement un régime de service obligatoire, si un tel régime n'existait pas déjà. La loi canadienne impose déjà le service obligatoire dans tout le pays. Qu'on ne s'y trompe pas, le Gouvernement est déterminé à prendre toutes les mesures humainement possibles pour voir à ce que tout homme valide fasse du service de guerre sous une forme ou sous une autre. Ce peut être sur des fermes, ce peut être dans des manufactures, ce peut être dans les forêts ou dans les mines, ou ce peut être dans les forces armées. Tous doivent toutefois servir quelque part, et, à cette fin, la contrainte sera au besoin employée.